

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 6 juin 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, Mme Grosbois, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Labbé  
M. Constant donnant pouvoir à M. Hanotin  
Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud  
Mme Capanema donnant pouvoir à M. Laporte

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Abomangoli, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Chevreau, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 09-02 du 6 juin 2019

### CONVENTION 2019-2021 RELATIVE AU PARTENARIAT ENTRE LE SERVICE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS ET LE CENTRE CERFONTAINE EN BELGIQUE.

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE la convention à conclure avec le Centre Cerfontaine pour l'accueil des enfants et des jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance du département de la Seine-Saint-Denis, dont projet ci-annexé ;

- FIXE le montant du prix de journée à verser au Centre Cerfontaine pour l'accueil des enfants et des jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance du département de la Seine-Saint-Denis à 170 € pour l'année 2019 ;

- DÉCIDE qu'à titre exceptionnel un prix de journée supérieur à 170 €, sans pouvoir excéder 225 €, pourra être facturé par l'établissement au Département, pour l'accueil des



jeunes déscolarisés ou des jeunes présentant des troubles du comportement, sous réserve de validation par l'inspecteur.rice et le service accueil de l'ASE ;

- AUTORISE M. le président du Conseil départemental à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*